

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**MARCHES PUBLICS - Eysines -PAE du centre ville- Assistance à maîtrise d'ouvrage - Désignation d'un architecte urbaniste coordonnateur - Appel d'offres ouvert - AUTORISATION**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Une opération d'aménagement est en cours de réalisation sur le centre bourg d'Eysines.

Un Programme d'Aménagement d'Ensemble a été mis en place par une délibération communautaire du 22 septembre 2006 n° 2006/0677 et modifié par la délibération communautaire du 13 mars 2009 n°2009/0123. Ce PAE constitue un programme à la fois riche par sa mixité d'usage et par sa morphologie.

Le projet urbain a pour objectif principal de renforcer les fonctions de centralité du bourg d'Eysines. Il s'inscrit dans le cadre des politiques communautaires de renouvellement des centres villes et des centres bourgs.

Dans ce cadre, La Communauté Urbaine de Bordeaux, a confié par le biais d'une procédure adaptée, à M. Laurent FAGART, par le marché n° MO60775U, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'architecte-urbaniste coordonnateur, chargé d'une expertise conseil destinée à garantir la qualité urbanistique et architecturale des futures constructions du PAE permettant le réaménagement du centre ville d'Eysines.

Ce marché à bons de commande initial, signé le 26 septembre 2007 et notifié le 9 octobre 2007, a été conclu pour un seuil minimum de 40 000 € HT et un maximum de 83 612 € HT, et pour une durée de 4 ans.

Dans le souci de recherche d'une compacité urbaine participant au Développement Durable et en vue d'optimiser les potentialités offertes par le PLU actuel, une densification accrue

des îlots mutables et de l'espace dit « diffus » est à favoriser dans des proportions plus importantes que celles prévues dans l'étude pré-opérationnelle. Une augmentation de la SHON (+ 24 055 m<sup>2</sup>) et du nombre de logements (+351) a donc été validée par le Conseil de Communauté le 13 mars 2009 par la délibération communautaire n° 2009/0123 modifiant le PAE.

Ainsi le programme global de construction (hors équipement public de superstructure) développera environ 117 226 m<sup>2</sup> de SHON, dont 116 476 m<sup>2</sup> de SHON consacrés au logement (soit un total de 1354 logements), au lieu des 93 400 m<sup>2</sup> de SHON (soit 1015 logements) initialement prévus par la délibération n°2006/0677 du 22 septembre 2006.

Cette augmentation significative de la SHON, ainsi que les dépenses réalisées au cours des années 2009 et 2010 montrent une forte progression des bons de commande, laquelle conduit au constat de l'insuffisance du marché initial pour mener à bien la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de ne pas exposer la Communauté Urbaine de Bordeaux à une situation de rupture de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est proposé de lancer un nouveau marché à bons de commande, avec un seuil minimum de 40 000 € HT (soit 47 840 € TTC) et un maximum de 150 000 € HT (soit 179 400 € TTC), selon une procédure d'appel d'offres ouvert, visant à s'adjoindre les services d'un architecte urbaniste coordonnateur qui expertisera les nouveaux projets de constructions. L'opération est estimée à 150 000 € HT euros pour la durée totale du marché.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33.3, 57 à 59, et 77 du code des marchés publics en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus. Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, en application des articles L2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le financement de ces prestations sera à imputer sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2011 et suivants en section investissement sur le programme HB 00, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, D710.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n°2006/0677 du 22 septembre 2006, approuvant l'instauration d'un PAE sur le périmètre du centre ville d'Eysines

**Vu** la délibération n°2009/0123 du 13 mars 2009, modifiant le programme des équipements publics et le programme de construction prévisionnel du PAE du centre ville d'Eysines

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT :**

Que pour permettre la poursuite de la réalisation du programme d'aménagement d'ensemble du centre ville d'Eysines et garantir la qualité urbanistique et architecturale des différents projets de construction il y a lieu de désigner un architecte urbaniste coordonnateur

**DECIDE :**

- **ARTICLE 1 :** Monsieur le Président est autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la désignation d'un architecte urbaniste coordonnateur, lequel sera chargé du suivi des projets de construction dans le cadre du PAE, par le biais d'un marché à bons de commande de 4 ans.
- **ARTICLE 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et les actes subséquents, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **ARTICLE 3 :** La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal de l'exercice en cours – Chapitre 23 – Article : 2315 – Fonction : 8220 – CRB : D710 – Programme HB00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 31 DÉCEMBRE 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 31 DÉCEMBRE 2010</b></p>
---

M. CHRISTINE BOST

